

PROCÈS-VERBAL de la séance du Conseil Syndical du lundi 13 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le treize avril à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le Conseil Syndical, dûment convoqué le trois avril courant, s'est réuni en salle de réunion de la Mairie de La Pesse, sous la présidence de M. Jérôme GRENARD, Président sortant.

En exercice	6	<i>Membres présents</i> : Jérôme GRENARD, Grégoire JUBERT Damien
Présents	4	BASTIÉ, Claude MERCIER
Votants	4	<i>Pouvoirs</i> :
Absents	2	<i>Absents excusés</i> : Philippe HERNANDEZ, Thierry THOMAS
		<i>Secrétaire de séance</i> : Claude MERCIER, adopté à l'unanimité

Le Président énonce l'ordre du jour de la séance :

- 1) Installation du nouveau Conseil Syndical
- 2) Election du Président
- 3) Election du Vice-Président
- 4) Approbation du procès-verbal du conseil syndical du jeudi 26 février 2026
- 5) Désignation d'un délégué au SIDEC du Jura
- 6) Convention de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité
- 7) Suivi du dossier de travaux de réfection du bardage de la caserne.

- Questions diverses

1) Installation du nouveau Conseil Syndical :

Selon les délibérations transmises par les deux communes, Jérôme GRENARD, Président sortant, déclare les nouveaux délégués syndicaux installés dans leur fonction pour le mandat 2026-2032.

2) Election du Président– Délibération n°006-2026 :

Claude MERCIER, doyen d'âge, prend la présidence de la séance pour l'élection du nouveau président du syndicat. Il demande s'il y a des candidats.

Jérôme GRENARD, propose sa candidature pour le renouvellement de son mandat.

Les conseillers décident de procéder au vote à main levée.

Ainsi, le Conseil Syndical, avec 4 voix Pour, **PROCLAME** Jérôme GRENARD, Président du SIVU des Couloirs et le **DÉCLARE** installé dans ses fonctions.

3) Election du Vice-Président – Délibération n°007-2026 :

Jérôme GRENARD reprend la présidence de la séance et demande aux conseillers de désigner le nouveau vice-président du syndicat. Il rappelle qu'il est important que les fonctions de président et vice-président soient réparties équitablement entre les deux communes et demande s'il y a des candidats.

Grégoire JUBERT, Vice-Président sortant, propose sa candidature.

Les élus sont invités à voter à main levée.

Ainsi, le Conseil Syndical, avec 4 voix Pour, **PROCLAME** Grégoire JUBERT, Vice-Président du SIVU des Couloirs et le **DÉCLARE** installé dans ses fonctions.

4) Approbation du procès-verbal du conseil syndical du jeudi 26 février 2026

Comme le prévoit la réglementation, les délégués ont été destinataires du projet de procès-verbal de la dernière séance rédigé par le précédent mandat.

Après consultation, le Conseil Syndical, à l'unanimité, **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 26 février 2026.

5) Désignation d'un délégué primaire au SIDEC du Jura – Délibération n°008-2026 :

Les nouveaux statuts du SIDEC du Jura prévoit la création d'un nouveau collège pour les syndicats de communes qui siègera au conseil syndical du SIDEC avec les 4 autres existants (communautés de communes, communes, ECLA Espace Communautaire Lons-le-Saunier Agglomération et Département du Jura).

Ainsi, chaque syndicat de communes doit désigner un délégué, appelé délégué primaire. Il sera le porte-parole du syndicat auprès du délégué qui siègera au SIDEC du Jura.

Thierry THOMAS a transmis sa candidature au Président. Les élus décident de voter à main levée.

Sur ces éléments, le Conseil Syndical, avec 4 voix Pour, **DÉCLARE** élu en qualité de délégué primaire pour participer au collège électoral qui élira en son sein les six délégués au Comité Syndical du SIDEC du Jura, Thierry THOMAS.

6) Convention de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité – Délibération n°009-2026 :

Considérant l'obligation de procéder à la mise en place de la dématérialisation de la transmission des actes budgétaires au 1^{er} janvier 2026. le syndicat doit signer une convention avec la Préfecture du Jura pour obtenir un dispositif homologué de télétransmission.

Le syndicat a déjà acquis une clé de signature électronique pour anticiper cette obligation. Elle sert également au Président pour signer les bordereaux de titres et mandats.

Ainsi, les délibérations, le CFU et le budget seront désormais transmis via cet outil.

Sur ces éléments, le Conseil Syndical, avec 4 voix Pour, **AUTORISE** la télétransmission des actes réglementaires et budgétaires du SIVU des Couloirs au contrôle de légalité, **AUTORISE** le Président du syndicat à utiliser le contrat établi avec l'opérateur Certeurope homologué par le Ministère de l'Intérieur dit « opérateur de transmission », **APPROUVE** en ce sens, les termes de la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité, à conclure avec la préfecture du Jura, telle que présentée en annexe, **AUTORISE** le Président à signer ladite convention et à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires en ce sens.

7) Suivi du dossier de travaux de réfection du bardage de la caserne

Suite au chantier, il reste du bois suffisant pour envisager de rénover la façade Ouest, côté sortie des véhicules. L'artisan Nicolas VIGNOT a donc établi un devis supplémentaire pour la main d'œuvre uniquement. Le coût est estimé à 3 984 € TTC.

La somme n'étant pas budgétisée, le Président souhaite l'avis des conseillers. Il propose une visite sur site pour décider si la dépense est justifiée. Le point est donc ajourné.

Il faudra également demander à l'artisan de terminer les premiers travaux commandés dès que possible.

Par ailleurs, le Président souhaite demander un devis pour des travaux d'extension du bâtiment afin de réaliser des vestiaires supplémentaires pour répondre à l'obligation d'avoir des locaux distincts entre hommes et femmes. Il s'agit de répondre à un besoin réel au vu des effectifs actuels et à venir sur la Caserne des Couloirs. Les élus sont prêts à investir sur le bâtiment pour maintenir le centre d'incendie et de secours sur le territoire.

Questions diverses :

- Le SDIS et le CIS des Couloirs travaillent au changement du système de chauffage qui devra être opérationnel avant l'hiver prochain.
- Concernant la mission DECI avec le bureau d'études ED-Tech, le Président propose qu'un pompier soit présent au côté des élus lors de la première réunion qui se fera dans chaque commune.
- Le Président souhaite que les nouveaux conseils municipaux se positionnent à nouveau contre le projet de nouvelle caserne.

Prochain Conseil Syndical : lundi 4 mai 2026 à 18h30 (lieu à définir)

FIN DE LA REUNION à 19H15.

Le secrétaire de séance

**Le Président,
Jérôme GRENARD**

Délibérations du conseil syndical du lundi 13 avril 2026 :

- 006/2026 : Election du Président
- 007/2026 : Election du Vice-Président
- 008/2026 : Désignation d'un délégué primaire au SIDEC du Jura
- 009/2026 : Convention de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité